

**AM DEVELOPPEMENT ( AMD )**  
SAS à capital variable  
75 Avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS  
RCS PARIS B 397 663 121 - SIRET 397 663 121 00036

Journal de  
Paris  
R  
16931

44 B 9481

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 30 Juin 2004**  
( Exercice clos le 31 Décembre 2003 )

L'AN DEUX MILLE QUATRE

Le Mercredi TRENTE JUIN à 11 heures.

Les associés de la SAS à capital variable **AM DEVELOPPEMENT**, composée au jour de l'assemblée, de 5.000 actions de 7,62 Euros, se sont réunis au siège social sur convocation de la présidence.

Une feuille de présence a été émargée par les associés en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BUCHETON, Président de la société.

Monsieur le Président, pointant la feuille de présence, constate que la totalité des associés, représentant 5.000 droits de vote, sont présents ou représentés, il déclare que l'Assemblée peut valablement délibérer.

La société FECO, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception en date du 9 Juin 2004, est absente, excusée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition :

- Les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes,
- Le bilan et les comptes de résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2003,
- Les statuts de la société
- La liste des associés arrêtée au 14 Juin 2004,
- Le texte des résolutions soumises au vote des associés.

Et déclare que ces documents, ainsi que ceux prévus par la loi, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente Assemblée.

Acte est donné au Président de sa déclaration.

Puis il rappelle que l'Assemblée s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2003,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce passées entre le Président ou un associé et la société,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- Quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président, puis du rapport du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte, ajoutant qu'il se tient à disposition pour fournir toutes explications complémentaires.

Après divers échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, les résolutions proposées ont été mises successivement aux voix.

### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, et le rapport du Commissaire aux Comptes, la collectivité des associés approuve, sans réserve, le bilan et les comptes dudit exercice, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 244.150 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, connaissance prise des informations fournies par le Commissaire aux Comptes dans son rapport, sur les conventions conclues entre le Président ou les associés et la société, approuve, sans réserve, lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à la présidence de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable s'élevant à 244.150 Euros, majoré du report à nouveau créditeur s'élevant à 4 Euros, de la manière suivante :

A la Réserve Légale	1 Euro
Au poste Autres Réserves.....	240.000 Euros
Laissé au compte report à nouveau .....	4.153 Euros
	<hr/>
Egalité .....	244.154 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les écritures comptables seront passées en conséquence en tenant compte de la régularisation à effectuer au niveau des arrondis, lesquels se feront sur le report à nouveau.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte des indications contenues dans le rapport de la présidence. Savoir : l'absence de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée constate que par suite de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire, la société ABC, la société FECO, Commissaire aux Comptes suppléant est devenue Commissaire aux Comptes titulaire.

Et elle nomme en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur,

Monsieur Salvatore SCATTARREGIA  
104 Avenue des Champs Elysées  
75008 PARIS  
né le 24 Octobre 1949 à PARIS 12<sup>ème</sup> de Nationalité Française

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 H 30, et le présent procès verbal a été signé par le Président de séance, après lecture.

Four copies certified correct

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that are difficult to decipher. It appears to be a personal signature rather than a formal stamp.

**RAPPORT DU PRESIDENT**  
**sur les opérations de l'exercice 2003**  
*A l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2004*

Chère associée,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003 et vous rendre compte de notre gestion.

Nous ne vous donnerons pas lecture des comptes sociaux, lesquels ont été tenus à votre disposition au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente Assemblée, votre Commissaire aux comptes, dans ses rapports vous fournissant, le cas échéant, toutes précisions relatives aux différents postes du bilan.

En 2003, notre chiffre d'affaires a été ramené de 803.117 Euros à 603.232 Euros, soit un recul de l'activité sociale de 199.885 Euros en valeur et de 24,89% en pourcentage.

Les charges d'exploitation, hors amortissements, s'établissent à 353.642 Euros, elles représentent 58,62 % du chiffre d'affaires, contre 54,52 % l'exercice précédent.

Parmi ces charges, on notera que :

- Les salaires et charges sociales, en forte hausse, pour un montant de 225.209 Euros, représentent 37,33 % du chiffre d'affaires, contre 4,78 % en 2002, cette progression est liée à un recrutement important de personnel.
- les autres achats et charges externes, en baisse, pour un montant de 120.806 Euros, ne représentent plus que 20,03 % du chiffre d'affaires, contre 49,52 % en 2002, cette évolution étant directement liée à l'évolution du ratio qui précède, savoir une moindre sous-traitance de l'activité sociale, largement prise en charge à présent par le personnel de l'entreprise.
- les impôts et taxes, principalement la taxe professionnelle, en hausse, pour un montant de 7.626 Euros, représentent 1,26 % du chiffre d'affaires, contre 0,22 % en 2002

Après dotation aux comptes d'amortissements d'une somme de 3.173 Euros, en l'absence de provisions, notre résultat d'exploitation est un bénéfice de 246.375 Euros, contre 368.859 Euros l'exercice précédent.

Compte tenu de produits financiers nets d'un montant de 38.171 Euros, des mouvements relatifs aux charges et produits exceptionnels, lesquels génèrent une perte de 40.396 Euros, en l'absence d'impôts sur les sociétés, par suite des résultats déficitaires enregistrés par les sociétés **PIERRE**

**QUARK**, filiale intégrée, et la snc **15 BERLIOZ**, notre résultat net comptable est un bénéfice de 244.150 Euros, majoré du report à nouveau créditeur s'élevant à 4 Euros, nous vous en proposons l'affectation suivante :

A la Réserve Légale	1 Euro
Au poste Autres Réserves.....	240.000 Euros
Laissé au compte report à nouveau .....	4.153 Euros
	<hr/>
Egalité .....	244.154 Euros

Cet exercice social a été bien meilleur que nous l'avions pressenti et même si le recul de l'activité enregistrée est important, il marque un tournant au niveau du fonctionnement de la société, dans son mode d'organisation par un recrutement important en matière de personnel.

Si notre taux de rentabilité a baissé, il nous permet de faire face à notre développement et à nos investissements, lesquels cet exercice outre la prise de participation égalitaire dans SINOUE IMMOBILIER ont été très importants, si l'on intègre le soutien actif à deux filiales, soutien opéré sans difficulté grâce aux avances d'une autre de nos filiales, ces opérations nous ayant en outre permis de dégager un résultat financier significatif

L'activité de nos filiales majoritaires ou égalitaires a été la suivante :

**PIERRE QUARK**, filiale intégrée, a enregistré une perte nette comptable s'établissant à 3.602 Euros, cependant comme sa quote-part de résultat dans la SNC Ivry Industrie est une perte de 81.434 Euros, il en résulte une perte fiscale globale utilisée par AMD de plus de 85 m€

**15 BERLIOZ**, filiale à 70%, a toujours des problèmes en terme de finalisation de son investissement, lequel n'est toujours pas exploitable. En l'absence de revenu, la perte nette comptable s'élève à 183.247 Euros, cette société a dû bénéficier d'un soutien actif de la part d'AMD, en raison des importants dépassements budgétaires enregistrés.

**CARROS**, filiale égalitaire a vu son chiffre d'affaires ramené à 106.885 Euros, mais son résultat net comptable a progressé et s'établit à 27.550 Euros, et ce en dépit d'une hausse importante des charges budgétées.

**YTAM**, filiale égalitaire, a réalisé pour l'exercice clos le 31/3/2003, un chiffre d'affaires de 108.979 Euros et enregistré un bénéfice net comptable de 15.500 Euros.

**K2, EVREST et CERVIN**, filiales à 99%, n'ont enregistré que leurs coûts de fonctionnement et de création de la structure sociale.

**SINOUE IMMOBILIER**, filiale égalitaire venant de rentrer dans notre périmètre, a réalisé un chiffre d'affaires de 1.238.937 Euros et un bénéfice net comptable 241.409 Euros, elle aussi a dû bénéficier, en sa phase de redéploiement de son activité, d'un soutien financier actif de la part de notre société.

Vous voudrez bien donner quitus de son activité à la présidence au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2003, et examiner les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce sujettes à approbation conclues entre la société et un associé telles quelles sont décrites et quantifiées dans le rapport de notre Commissaire aux Comptes.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividendes n'a été opérée au titre des trois derniers exercices sociaux.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 83-353 du 30 Avril 1983, article 3, nous vous donnons les informations suivantes sur la marche des affaires sociales.

Ce nouvel exercice social, nous avons réorganisé à nouveau le fonctionnement de la société et transféré son siège social au 75 Avenue des Champs Elysées.

Pour 2004, en terme de perspectives, celles ci sont très satisfaisantes en terme d'activité, laquelle devrait progresser sensiblement, compte tenu de pourparlers avancés en la matière, ce qui devrait nous permettre de poursuivre notre politique d'investissements, en procédant à de nouvelles acquisitions, à travers une prise de participation dans une société détenant des locaux à usage de bureaux bien placés, des achats de locaux à usage d'habitation de taille petite et moyenne.

Par ailleurs, nous poursuivrons également la recherche d'opérations de taille plus importante, afin de les localiser dans les structures d'accueil, filiales de notre entreprise. Compte tenu de cette politique de croissance externe, si le résultat d'AMD devait rester bénéficiaire, le résultat groupe quant à lui restera largement déficitaire.

Nos participations en 2004,

Pour **PIERRE QUARK**, tant que le terrain à construire résiduel, détenu par la SNC Ivry Industrie ne sera pas commercialisé, elle enregistrera des pertes.

Pour **15 BERLIOZ**, nous espérons que le bâtiment sera réhabilité fin 2004, compte tenu des déboires enregistrés dans cette opération, le déficit devrait être conséquent.

Pour **CARROS**, son activité progressant de manière sensible, ses résultats devraient s'améliorer.

Pour **SINOUE IMMOBILIER**, le service de gestion immobilière récemment créé au sein de la société, lequel a nécessité un recrutement important de personnel devrait entraîner un développement important de l'activité et à terme des résultats en hausse.

Les sociétés **K2, EVREST et CERVIN** géreront au mieux leurs coûts structurels afin de limiter leurs pertes.

Les sociétés **YTAM** et **ANTONY LUMIERE** seront déficitaires, toujours à la recherche d'un devenir pour l'une ou d'un redéploiement pour l'autre.

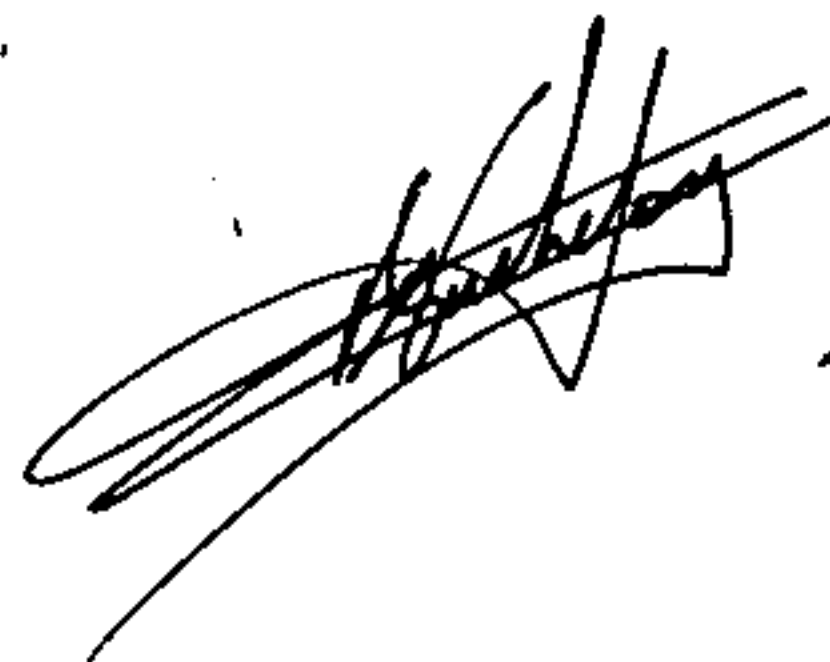
Par suite de la démission de notre Commissaire aux comptes titulaire la société ABC, la société FECO, Commissaire aux comptes suppléant, est devenue Commissaire aux comptes titulaire. Il conviendra donc de procéder au remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant.

Nous vous proposons de nommer à ce poste, pour la durée du mandat de son prédécesseur, Monsieur Salvatore SCATTARREGIA, 104 Avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS né le 24 Octobre 1949 à PARIS 12<sup>ème</sup>, de Nationalité Française.

Vous aurez à vous prononcer sur les propositions de la Présidence par le jeu des résolutions qui vont vous être proposées.

La Présidence

Four copies certified authentic

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. H. H.', written over a horizontal line.